

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

Le 05 mars 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire

Sont présents : Mmes – Ms : Marie-Françoise FAVIER – Albert BOYER – Sylvette JEAN – Alain ROBERT – Roselyne BRIVES – André BAUGÉ – Michel MARTIN – Cécile HAON – Annie EXBRAYAT – Carine CHACORNAC – Céline FOUILLIT – Pierre-Yves BERAUD – Yoann VOLLE.

Représentés : /

Excusée : Mme Marie-France RAUST

Absent : M. Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint ; il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- 09 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13/02/2024 ;**
- 10 – Demande de subventions 2024 : DETR et FONDS VERT ;**
- 11 – Compte Financier Unique : Approbation ;**
- 12 – Affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2023 ;**
 - Informations diverses

Le mode de scrutin retenu est le vote à main levée pour toutes les questions portées à l'ordre du jour.

09 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 février 2024

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 13 février 2023.

AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

10 – Demande de subventions 2024 : DETR et FONDS VERT

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'opération « Amélioration Thermique du Bâtiment Communal accueillant l'Ecole Sainte Thérèse » éligible à la D.E.T.R. 2024 et au Fonds Vert.

Sur les conseils auprès des services de la DDT et afin de pouvoir bénéficier également du Fonds Vert, nous incluons dans le projet le remplacement des menuiseries et du mode de chauffage.

La délibération N°65_2023 prise lors du conseil municipal du 23 novembre 2023 concernant la demande de subvention pour la DETR 2024 sur ce projet est modifiée de la façon suivante :

Coût des travaux :

- Isolation et Plâtrerie/Peinture :	70.427,91€ H.T.
- Plomberie :	29.587,91€ H.T.
- Menuiseries :	33.839,10€ H.T.
- Electricité :	<u>4.001,00€ H.T.</u>
Total	137.855,92€ H.T.

Financement :

- D.E.T.R (40 %)	55.142,37€ H.T.
- Fonds Vert (40 %)	55.142,37€ H.T.
- Commune (20 %)	<u>27.571,18€ H.T.</u>
Total	137.855,92€ H.T.

Madame FAVIER demande si cette demande appelle des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, elle soumet au vote.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette opération « Amélioration Thermique du Bâtiment Communal accueillant l'Ecole Sainte Thérèse » et son plan de financement et sollicite l'Etat au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert pour une aide la plus élevée possible.

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024

11 – Compte Financier Unique : Approbation

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023 pour le budget principal de la Commune en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Le CFU se substitue ainsi au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur Albert BOYER, premier adjoint, présente au conseil municipal le Compte Financier Unique 2023 qui peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats reportés		384 268,09		125 964,01	+ 510 232,10
Opérations de l'exercice	732 713,12	1 155 803,49	356 740,49	226 192,56	+ 292 542,44
TOTAUX	732 713,12	1 540 071,58	356 740,49	352 156,57	+ 802 774,54
<u>Résultats de clôture</u>	+ 807 358,46		- 4 583,92		+ 802 774,54
<u>Restes à réaliser</u>			145 226,54	135 610,00	- 9 616,54
RESULTATS DEFINITIFS	732 713,12	1 540 071,58	501 967,03	487 766,57	+ 793 158,00
	+ 807 358,46		- 14 200,46		

Il détaille l'état des restes à réaliser en investissement qui comprennent essentiellement :

- En dépenses : les opérations « City Parc » et « Toilettes Publiques »
- En recettes : DETR pour les travaux du Cimetière

Il demande si ces données chiffrées appellent des remarques particulières.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il soumet au vote.

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Bains et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	12	
Nombre de suffrages exprimés	12	
POUR	12	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024

12 – Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2023

Mme Marie-Françoise FAVIER indique que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023.

Elle rappelle que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de clôture de 807 358,46 €.

Elle propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à la section d'investissement : besoin d'auto-financement (compte 1068) : 14 200,46 €
- Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068) : 400 000,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 393 158,00 €

Elle demande si cette proposition appelle des remarques particulières.

Personne ne prenant la parole, elle soumet au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Informations diverses

Madame le Maire propose de passer aux informations diverses :

- Vente terrains sectionaux de Cordes à M. et Mme Stéphane ALLEGRE : nouvelle convocation pour consultation des habitants de Cordes le samedi 23 mars 2024 de 8h00 à 11h00 en mairie avec possibilité de déposer le vote en mairie contre signature. Le bureau de vote sera composé de Marie-Françoise FAVIER, Céline FOUILLIT, André BAUGÉ et Sylvette JEAN.
- Projet éolien : Permanences de la société WPD le 10/04/2024 de 15h00 à 19h00 et le 13/04/2024 de 9h00 à 12h00 salle sous la mairie. Une large diffusion doit être faite sur le territoire de la commune pour informer la population de la tenue de ces permanences (distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, affiches, site, ...)

AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024

- Fixation du montant de la prime exceptionnelle aux agents : 20 % du montant maximum
- Demande de Colette Barthélémy pour prime Médaille du travail : Colette ne peut prétendre à la prime CNAS compte tenu qu'elle figurait dans la promotion du 1^{er} janvier 2024 et qu'à cette date, elle ne faisait plus partie des effectifs. Elle demande une compensation versée par la Mairie. Le conseil ne donne pas suite à sa demande considérant que cette prestation n'a pas à être versée par la Mairie.
- Arrivée du médecin prévue fin mars en Haute-Loire mais doit effectuer un stage d'un mois à l'hôpital Emile Roux et ensuite un stage chez un médecin. Donc son installation à Bains ne se fera pas avant fin mai-mi juin 2024.
Proposition de la gratuité du loyer du cabinet jusqu'au 31/12/2024 et de la gratuité du logement pendant 3 mois : avril-mai-juin 2024
- Confirmation de la Région pour subvention projet maison médicale : 250 000 €.
- Recensement des bornes incendies dans les villages en vue du contrôle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Bains, le 5 mars 2024

Sylvette JEAN
Secrétaire de séance



Marie-Françoise FAVIER
Maire



AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024

AR Prefecture

043-214300188-20240409-13_2024_ANNEXE-DE
Reçu le 19/04/2024